

vous proposez une formation en deux sessions sur les thèmes :

## FORMATION Villes Internet : Politique publique numérique et démocratie participative

Mardi 5 octobre 2021 de 9h00 à 17h30

- Session 1 : de 9h00 à 12h30

- Session 2 : de 14h00 à 17h30

*\*En téléformation réservée aux inscrit-e-s*

### Le droit à la formation des élu-e-s

#### Deux possibilités vous sont offertes depuis 2015.

1- Le droit à la formation issu de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux dans son titre II, les frais de formation des élu-e-s constituent une dépense obligatoire pour les collectivités. Faire valider sa formation par la collectivité.

2- Le droit individuel à la formation des élu-e-s (DIF élu-e-s) instauré par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 permet aux élu-e-s de bénéficier d'un accès aux formations. Depuis 2016, chaque élu acquiert 20 heures de formation par an payée par le fonds mutualisé abondé par le 1% prélevé sur toutes les indemnités des élu-e-s. L'inscription des élu-e-s doit être adressée à : [dif-élus@caissedesdepots.fr](mailto:dif-élus@caissedesdepots.fr), au minimum 2 mois avant la formation (**plus d'informations sur le site de F&C** ou envoyer un message à [contact@formationcitoyennete.org](mailto:contact@formationcitoyennete.org)). L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94). **ATTENTION : Service DIFE suspendu du 10 mai au 22 juillet 2021.**

### Le droit à la formation des agents territoriaux

(décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 modifié par décret n°2017-928 du 6 mai 2017). Inscription à faire valider par l'employeur.

En cas de désistement, si F&C n'est pas prévenue une semaine avant le stage : celui-ci sera facturé à hauteur de 100 % du montant initial.

#### TARIFS PAR SESSION

##### Tarifs pour un financement via le budget des collectivités

- Communes de moins de 10 000 habitant-e-s : 250 €
- Communes de plus 10 000 habitant-e-s : 350 €

##### Sessions choisies (cocher les cases correspondantes) :

- Session 1 : mardi 5 octobre 2021 de 9h00 à 12h30
- Session 2 : mardi 5 octobre 2021 de 14h00 à 17h30

### Bulletin d'inscription aux sessions de formation (valant convention simplifiée de formation)

organisée par Formation et Citoyenneté et l'association Villes Internet / VIA (en téléformation réservée aux inscrit-e-s)

Politique publique numérique et démocratie participative

Session 1  Session 2  
Bulletin à renvoyer par courriel : [contact@formationcitoyennete.org](mailto:contact@formationcitoyennete.org)

*Cochez la ou les cases correspondantes*

Collectivité :

Signature du/de la candidat-e à la formation

Nom :

Prénom :

Adresse :

Nbre d'hab. :

Tel. :

Fonction de l'élue / agent :

Code Postal :

Ville :

Signature du responsable  
avec cachet

Email :

CACHET

# FORMATION

## Politique publique numérique et démocratie participative

### Mardi 5 octobre 2021 (matin)

09h00 **Session 1 : Construire sa  
politique publique numérique**

**Module 1** : Nouveaux usages et  
nouveaux services

**Module 2** : Culture numérique  
locale

**Module 3** : Gouvernance  
participative

*Temps d'échanges*

### Mardi 5 octobre 2021 (après-midi)

14h00 **Session 2 : La démocratie  
participative au service des  
territoires**

**Module 1** : La démocratie  
participative en question

**Module 2** : Les conditions de la  
réussite

**Module 3** : Cas concrets et outils  
associés

*Temps d'échanges*

## INTERVENANTS

**Anna MELIN**, journaliste Villes Internet

**Maxime MOREL**, ingénieur territorial en  
technologies de l'information, formateur -  
enseignant Polytech, Sciences Po, IUP  
infocom

**Philippe JARRY**, consultant en  
communication et médiation numérique,  
correspondant Grand Sud Ville Internet

**Durée de chaque session : 3,5 heures**

### **Plus d'informations :**

Nicolas DELORME, chargé des événements  
et des formations : 07 88 55 03 26